



## Construction élevage de poulet dans zone d'habitation

Par **toutoune**, le **17/10/2009** à **13:36**

Bonjour,

Nous venons d'apprendre qu'un permis de construire a été accordé à un agriculteur pour faire un élevage de poulets (17 000 têtes) à moins de 500 m de chez nous.

Il y a au moins 40 maisons se situant entre 50 et 700 m de cet élevage potentiel.

Nous sommes plusieurs à craindre les odeurs, le bruit...

Je précise que l'éleveur est aussi conseiller municipal de notre commune...

Quels sont nos délais et voies de recours...

Merci d'avance pour votre réponse.

Des riverains mécontents...